

# **Compagnie Générale de Géophysique – Veritas SA (CGGVeritas SA)**

Rapport des Commissaires aux comptes sur  
l'ouverture d'options de souscription ou d'achat  
d'actions au bénéfice du personnel salarié de la  
société et des sociétés qui lui sont liées au sens  
de l'article L.225-180 du Code du commerce

Assemblée générale mixte du 4 mai 2011  
(Vingt-et-unième résolution)

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS PARIS B 784 824 153

## **ERNST & YOUNG et Autres**

41, RUE YBRY - 92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

# **Compagnie Générale de Géophysique – Veritas SA (CGGVeritas SA)**

Siège Social : 33, avenue du Maine 75015 PARIS  
Société Anonyme au capital de 60.701.310€  
N° Siret : 969 202 241 00168

Rapport des Commissaires aux comptes sur  
l'ouverture d'options de souscription ou d'achat  
d'actions au bénéfice du personnel salarié de la  
société et des sociétés qui lui sont liées au sens de  
l'article L.225-180 du Code du commerce

Assemblée générale mixte du 4 mai 2011  
(Vingt-et-unième résolution)

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

**Rapport des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du commerce**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Compagnie Générale de Géophysique – Veritas, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-177 et R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, à l'exception du directeur général et des membres du Comité Exécutif de la société.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Le montant du prix d'émission des stock options à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) émission(s) sera (seraient) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression qui vous est faite.

CGGVeritas SA  
Assemblée générale mixte  
4 mai 2011

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

*Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 13 avril 2011.*

Les Commissaires aux comptes \_\_\_\_\_

**MAZARS**

\_\_\_\_\_  
**XAVIER CHARTON**

\_\_\_\_\_  
**OLIVIER THIREAU**

**ERNST & YOUNG ET  
AUTRES**

\_\_\_\_\_  
**PHILIPPE DIU**

\_\_\_\_\_  
**NICOLAS PFEUTY**